

## Liberté d'expression sur le web : image et droits d'auteur

### Objectifs :

Définir les droits d'auteur communément exploités dans l'activité professionnelle. Mettre à jour ses connaissances de droit de la propriété intellectuelle. Protéger et exploiter des droits d'auteur. Protéger et exploiter une marque. Rédiger un contrat de cession de droits d'auteur. Définir et rédiger une autorisation de droit à l'image.

### Date et durée :

Jeudi 7 et vendredi 8 mars 2024 de 9h à 12h30 (2 x 3,5h, soit 7h avec pauses de 15 mn à 11h) en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

### Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 240 € HT

**Public concerné :** Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE

**Intervenante :** Aurélie JOUBERT, directrice juridique et formatrice en droit

**Pré-requis :** Aucun

### Moyens techniques et pédagogiques :

#### Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion

#### Pédagogiques

- Apports théoriques sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Mise en situation autour de cas pratiques
- Remise d'un support pédagogique à la suite de la formation

### Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

### Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

#### Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

#### A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

### Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

## Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- [Francis.villos@france-gestion.fr](mailto:Francis.villos@france-gestion.fr) / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

## Programme :

### 1<sup>ère</sup> partie – Introduction à la propriété intellectuelle

- Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?
- La place des droits d'auteur
- Qu'est-ce que le copyright ?
- Qu'est-ce qu'une marque ?
- Qu'est-ce qu'un dessin et modèle ?
- Qu'est-ce qu'une création technique ?

### 2<sup>ème</sup> partie – Les droits d'auteur

- La définition des droits d'auteur : les conditions du droit d'auteur, la notion de création
- Qu'est-ce que l'originalité de la création ?
- La titularité des droits est l'auteur : l'auteur unique, les conditions à remplir et la vigilance à avoir en cas d'auteurs multiples
- Les droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux sur la création
- L'exploitation des droits d'auteur : la licence des droits d'auteur, la cession des droits d'auteur
- La protection des droits d'auteur : les outils de la protection, la place des copyrights, les conditions à remplir pour invoquer la "contrefaçon"

### 3<sup>ème</sup> partie – La marque

- Les conditions à réunir pour prétendre à l'enregistrement d'une marque : les signes pouvant être protégés, l'absence d'usage : quels risques ? L'investissement : coût, intérêt...
- La procédure de dépôt : la recherche d'antériorité, les étapes à respecter, les coûts, les choix géographiques de la protection (national, étranger), qui peut vous aider dans la procédure ?
- Les droits d'exploitation de la marque : droit de propriété de la marque, les actes prohibés contre lesquels la marque protège
- L'exploitation de la marque : droit d'usage de la marque, droit de céder la marque, droit de louer la marque : la licence

### 4<sup>ème</sup> partie – Le droit à l'image

- Préciser les notions : qu'est-ce que le droit à l'image ? Qu'est-ce que le droit à la vie privée ? La différence entre l'autorisation du droit à l'image et la cession des droits d'auteur, le cadre légal : droit à l'image, un enjeu majeur pour le respect de la vie privée
- Utiliser le droit à l'image : différencier les situations de prise de vue : lieux privés et lieux publics, les recours obligatoires à l'autorisation du droit à l'image (portrait, photo groupe,...), l'enjeu du contrat de cession de droits d'auteur
- La diffusion de l'image : les obligations selon l'usage (interne, diffusion au public), les cas particuliers des réseaux sociaux, publication presse, internet